Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 41 (1961)

Heft: 1: La Suisse et l'Europe

Artikel: Un communiqué de la Banque nationale (16 mars 1961)

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887586

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La politique monétaire de la Suisse consiste ainsi à éviter que le franc suisse ne devienne une monnaie internationale ou tout au moins à faire en sorte qu'il soit utilisé par l'étranger dans des limites compatibles avec les nécessités de l'économie suisse. Si les autorités monétaires cédaient à la tentation de voir le franc suisse devenir une véritable monnaie mondiale, la monnaie helvétique risquerait bien de perdre ces attributs mêmes de stabilité et de solidité qui précisément font sa valeur. Que le sort d'une monnaie mondiale soit difficile, l'histoire et les faits récents le montrent à l'envi. Aussi bien les autorités américaines que les autorités britanniques — comme aussi les autorités allemandes - savent combien il est difficile de concilier les problèmes d'ordre interne et ceux qui relèvent de la balance des paiements, particulièrement importants pour une monnaie internationale.

Les récents événements de caractère monétaire (réé-

valuation du mark allemand et du florin) (1) ne peuvent d'ailleurs qu'encourager les autorités monétaires suisses à persévérer dans la voie qu'elles ont suivies jusqu'ici.

Ils ont également montré que pour résoudre les problèmes qui se posent dans ce domaine, il est nécessaire d'instituer une coopération aussi étroite que possible entre l'Europe et les principaux pays d'Outremer. Cela ne signifie toutefois pas qu'une collaboration strictement européenne — impliquant l'ensemble des pays européens — ne garde toute sa valeur. Les autorités suisses en sont pleinement conscientes et s'emploient dans toute la mesure de leurs moyens, à favoriser et à renforcer l'esprit de coopération.

Alexandre HAY.

(1) Voir à ce propos le communiqué du 16 mars de la Banque nationale suisse, que nous publions ci-dessous en complément de l'article de M. Hay.

Un communiqué de la Banque nationale (16 mars 1961)

La réévaluation du mark allemand et du florin hollandais, le 6 mars, a déclenché de très importants mouvements internationaux de capitaux. Des fonds considérables ont été convertis dans la monnaie des pays qui, pensait-on, pourraient suivre l'exemple de l'Allemagne occidentale et des Pays-Bas. Ces mouvements de fonds avaient pour la plus grande partie un caractère spéculatif. Pour une autre part, ils tendaient à assurer le règlement d'obligations d'origine commerciale ou financière.

Ces faits ont provoqué de fortes perturbations sur les marchés des changes et sur les marchés monétaires internationaux. Ces perturbations ont été vivement ressenties par la Suisse. Entre le 6 et le 11 mars, un flot de fonds étrangers s'est déversé sur la Suisse. En relation avec la demande de francs suisses émanant de la spéculation, plus de 300 millions de dollars ont afflué à la Banque nationale et auprès des établissements bancaires.

Dans la seule journée du 6 mars,

cet afflux a atteint 180 millions de dollars. Par la suite, la demande de francs suisses s'est peu à peu calmée pour s'arrêter pratiquement à la fin de la semaine.

Dans le cadre d'une action contre la spéculation menée en commun par la Banque nationale et par les principales grandes banques dès le jour de la réévaluation du mark allemand et du florin hollandais, les grandes banques ont tout d'abord conservé par devers elles les importants montants de dollars qu'elles avaient reçus. Plus tard, la Banque nationale a successivement repris ces dollars aux banques, afin de les concentrer chez elle pour des raisons de politique monétaire. Cette façon de faire a eu pour résultat que la situation s'est calmée au début de cette semaine et que les cours du dollar et d'autres devises se sont raffermis.

Les importants mouvements de fonds ont entraîné un accroissement des réserves monétaires de la Banque nationale, qui a été accompagné par une augmentation correspondante des avoirs en compte de virements des banques. Le montant momentanément élevé de l'avoir en devises de la banque d'émission ne signifie pas un changement de la politique suivie jusqu'ici par la Banque nationale en ce qui concerne la composition de ses réserves monétaires.

On peut notamment s'attendre à ce que, une fois la situation monétaire internationale calmée, une partie importante des fonds qui ont afflué en Suisse refluent vers l'étranger, et qu'à cet effet des dollars puissent être cédés au marché.

En ce qui concerne la création de francs résultant de la reprise de dollars par la Banque nationale cette dernière prévoit de prendre, toujours en étroit contact avec les principales banques, des mesures particulières destinées à neutraliser ces fonds. Il s'agit en effet, jusqu'à ce que ces fonds reprennent le chemin de l'étranger de les tenir éloignés du circuit économique interne, afin qu'ils ne provoquent pas une expansion supplémentaire de la demande.